



MAIRIE DE FERICY

Seine et Marne

CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 18 mai 2018
A 20 heures 30 - En Mairie

ORDRE DU JOUR :

- I. **Contrat Triennal de Voirie – Appel d’offres pour les rues de Ferland et Lorette – Délibérations**
- II. **Mise en place d’une concession de service public de location de bicyclettes – Délibérations**
- III. **Groupement de commande pour la maintenance de l’éclairage public avec le SDESM - Délibérations**
- IV. **Actualisation de la délibération pour l’indemnité de conseil du receveur municipal en raison du changement de comptable assignataire - Délibérations**
- V. **Questions diverses**

Présents : Daniel AIMAR, Jacques COSSO, Dominique DOLLÉ, Jean-Luc GERMAIN, François GRAGY, Muriel MARGERIT, André MOUTTI, Lancelot PECQUET, Laurence PESTRE, Georges ROCHER

Absents :

Corinne ABOULIN qui a donné pouvoir à Jacques COSSO
Manel BOURGES qui a donné pouvoir à Muriel MARGERIT
Didier COTTIN qui a donné pouvoir à Jean-Luc GERMAIN
Marie-Amélie COTTIN qui a donné pouvoir à François GRAGY
Catherine FOURGOUX qui a donné pouvoir à Daniel AIMAR

Lancelot PECQUET est désigné secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent et signent à l’unanimité le compte-rendu du conseil du 12 avril 2018

M. le maire demande l’ajout d’un point à l’ordre du jour, à savoir : l’intégration au groupement d’achat de gaz naturel coordonné par le SDESM. Ce point sera vu avant les questions diverses

I. Contrat Triennal de Voirie – Appel d’offres pour les rues de Ferland et Lorette – Délibérations

Le Contrat Triennal de Voirie se poursuit. Afin de démarrer l’appel d’offre pour cette dernière tranche (création de trottoirs et aménagements sécuritaires sur les rues de Lorette et une partie de la rue de Ferland), il est nécessaire que les élus autorisent M. le maire à signer son lancement.

Après étude des plans et propositions du maître d'oeuvre, le conseil municipal à l'unanimité:

- valide les projets de travaux compris dans la 3^e tranche du contrat triennal de voirie (aménagement devant le stade, la salle des fêtes et l'école – déplacement de l'arrêt de bus, réaménagement de la place du Général de Gaulle et de la rue de Lorette), pour un montant estimé à 218 000 € H.T.
- Autorise le Monsieur le maire à signer tous documents et contrats relatif au lancement de la consultation des entreprises.

II. Mise en place d'une concession de service public de location de bicyclettes – Délibérations

« Le syndicat des transports d'Île de France a décidé de lancer un service public de location de bicyclette sur le territoire de la région d'Île de France. Le déploiement d'une première tranche de 10 000 vélos à assistance électrique est prévu au plus tard septembre 2019.

Le service prendra la forme d'une concession de service public.

(...) La mise en place de ce service n'entraînera aucun frais à la charge de la commune, les coûts du service étant partagés par le futur exploitant, les usagers et Île de France Mobilités.

Île de France Mobilités veillera à ce que les lieux de mise à disposition du futur service soient répartis sur l'ensemble de l'Île de France, afin que chaque francilien puisse bénéficier d'une solution de mobilité active supplémentaire dans une logique de développement durable et de protection de la santé publique »

Il est demandé aux élus de donner leur accord pour l'intégration de la commune dans ce périmètre d'action.

Après délibération et à l'unanimité, les élus sont favorables à l'intégration de la commune dans ce nouveau projet permettant ainsi, entre autres aux fériciens de se rendre dans les gares avoisinantes.

III. Groupement de commande pour la maintenance de l'éclairage public avec le SDESM – Délibérations

A la demande de plusieurs collectivités, le SDESM a choisi d'intégrer les réponses aux DICT à la formule proposée concernant la maintenance de l'éclairage public.

Il est demandé aux élus de délibérer sur cette nouvelle convention portant sur la maintenance d'éclairage public avec réponses aux DICT sur le territoire des communes membres.

Considérant que la commune de Féricy est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;

Considérant que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes ;

APPROUVE les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive ;

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

IV. Actualisation de la délibération pour l'indemnité de conseil du receveur municipal en raison du changement de comptable assignataire – Délibérations

Les comptables publics sont autorisés à fournir aux collectivités des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Ces prestations donnent lieu à un versement par la collectivité d'une indemnité de conseil au profit du receveur.

Suite au changement de comptable assignataire, il convient de délibérer pour actualiser la délibération prise ultérieurement ainsi que le taux attribué. Cette délibération sera valable durant toute la durée du mandat.

Pour info, l'indemnité 2018 à 100% serait de 399.13€

Attendu que les dotations allouées aux communes ont baissé de 43 %, les membres du conseil, par délibération et à l'unanimité décident à 2 abstentions (M. Pecquet et M. Cosso) de ne pas verser 100% de l'indemnité mais 57 %.

V. Intégration au groupement d'achat de gaz naturel coordonné par le SDESM – Délibérations

Considérant que la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Énergie) du 7 décembre 2010 et la loi de consommation du 17 mars 2014 prévoient la fin des Tarifs réglementés de gaz et d'électricité,

Considérant que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande de gaz en Seine et Marne

Vu le code des marchés publics et son article 8 VII, le code général des collectivités territoriales, la délibération n°2018-24 du 28 mars 2018 du comité syndical du SDESM et l'acte constitutif du groupement de commande présenté,

Les membres du conseil, par délibération et à l'unanimité, approuvent le programme et les modalités financières, acceptent les termes de l'acte constitutif du groupement, autorisent l'adhésion de la commune au groupement d'achat d'énergie et services associés, autorisent le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget.

VI. Questions diverses

- Nettoyage de Printemps : prévu le 2 juin à 14h
- Divagations des chiens : Mme Margerit intervient sur un arrêté affiché par l'association de Chasse communale et précise qu'il y a confusion entre la mairie et l'association de chasse car cette dernière a apposé sur des panneaux un arrêté de chasse avec le tampon de la commune. Les membres du conseil relèvent un problème de communication envers la population de la part de l'association de chasse et déplorent que d'autres méthodes ne soient pas utilisées par l'association de chasse pour inciter les gens à préserver la nature et la biodiversité.
- M. le maire informe qu'une réunion des maires est prévue le 22 mai et qu'un conseil communautaire suivra en juin pour entériner la dissolution de la CCVC. Il précise qu'un courrier a été adressé au président de la communauté de communes, M. Poteau afin d'obtenir des précisions sur la prise en charge par les communes des dépassements de leur projet.
- Une nuit « contes » aura lieu le 9 juin en partenariat avec Féricy Culture Loisirs. Une bibliothèque éphémère s'installera à cette occasion sur le terrain de boules.
- M. le maire informe que l'audience concernant le bien sans maître est prévu le 12 juin.
- M. le maire informe que le diagnostic de l'ONF pour les arbres du Domaine a permis de relever 75 arbres dépérissants ou à maturité. Des contacts vont donc être lancés pour des scieurs afin d'obtenir des offres d'achat. Un appel d'offre va probablement être lancé.

Séance levée à 23h